

Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M GUEYE AMATH KHODIA CHEZ MME SOUMARE AISSATA 3 PARC HENRI DUNANT 94290 VILLENEUVE LE ROI

Vos références

Numéro fiscal (N): 3039312681167

Référence du document : 21 B0 8774897 11 Adresse d'imposition au 01/01/2021 : CHEZ MME SOUMARE AISSATA 3 PARC HENRI DUNANT 94290 VILLENEUVE LE ROI

Numéro FIP 940 30 08 6559800889 3 Numéro d'ordre : Date d'établissement : 03/05/2021

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique

« Contact »)

(service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0,00€

2 513

1.0

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Revenu fiscal de référence : Nombre de parts :

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un

paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 03/05/2021

Détail des revenus Salaires	Déclar. 1 2955		Total
Déduction minimale	- 442 2513		2513
Revenu brut global			2513
Revenu imposable			2513
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			0
Montant net de votre imposition			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵			2513
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :			
Plafond total de 2019		Déclar. 1 15810	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018		3923 + 3973 + 4052 + 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2021		= 16062	
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉE			

C 1.0

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS DONT ENFANTS HANDICAPÉS ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES ENFANTS MARIÉS PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES NOMBRE DE PARTS

DONT ENFANTS HANDICAPÉS

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS

CAS PARTICULIER

SITUATION DU FOYER